



COMITÉ DE TOPONYMIE

EXTRAIT **RÉVISÉ** DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 27
SEPTEMBRE 2023

MODE HYBRIDE : SALLE DU CONSEIL ET VISIOCONFÉRENCE – TEAMS

Présences : M. François Bélisle, vice-président du Comité et conseiller municipal
M^{me} Christiane Dion, citoyenne
M. Pierre-Luc Fortin, président du Comité et conseiller municipal
M. Pierre Joncas, citoyen

M. Richard W. Dober, conseiller municipal (départ : 14 h 11)
M^{me} Andréanne Guilbert, directrice de cabinet – Cabinet du maire
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^{me} Catherine Lampron-Desaulniers, responsable recherches et collection, Culture Trois-Rivières
M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs
M^{me} Caroline Motais, spécialiste en gestion des documents et archives
M. François Roy, toponymiste
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif, et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Mot de bienvenue du président**

La rencontre débute à **13 h 35** et M. Pierre-Luc Fortin souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Pierre-Luc Fortin demande aux personnes présentes si elles consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous y consentent et la réunion est enregistrée.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre-Luc Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et déclare que le « point 5. Secteur Boisé Masse » est retiré et sera ramené lors d'une prochaine réunion. L'ordre du jour est adopté tel que modifié.

4. **Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 5 juin 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Suivi du point 6 Toponymie – site web de la Ville : M. Daniel Massicotte informe les membres que les travaux de mise à jour de la page concernant la toponymie sur le site web avancent bien. Il mentionne qu'une rencontre est prévue en décembre pour faire un suivi de l'avancement de la mise à jour de la base de données ainsi que des corrections de l'index des noms de rues, lequel travail est effectué par le service des archives qui s'assurent que les informations contenues dans les deux bases de données concordent. M. Massicotte explique que l'objectif est de procéder à la mise à jour des données puis de bonifier l'information présente sur le site web. M^{me} Caroline Motais indique qu'une mention a été ajoutée sur le site web indiquant qu'une mise à jour de la base de données toponymiques est en cours et qu'il est possible que certains noms de rue ne figurent pas dans les résultats de recherche. M. Massicotte mentionne qu'un suivi de ce dossier sera fait au Comité en 2024.

Suivi du point 8 Panneau commémoratif – Filles du Roy – demande de la Société Saint-Jean-Baptiste : M. Daniel Massicotte a rencontré les représentants de cette société en compagnie de M^{me} Catherine Lampron-Desaulniers pour en savoir plus sur leur demande. Les demandeurs ont expliqué que les Filles du Roy étaient arrivées dans la région en deux périodes et en deux cohortes, l'une à Trois-Rivières et l'autre à Cap-de-la-Madeleine. Ce sont celles de la cohorte de Trois-Rivières qu'ils souhaitent honorer, avec un panneau commémoratif semblable à celui qui se trouve au parc du Moulin (seuls les noms seraient différents). M. Massicotte leur a rappelé qu'un tel monument serait entièrement à leurs frais, sans aucune garantie d'entretien par la Ville. Les demandeurs devront faire trois propositions de sites qui seront analysées par la Direction de l'aménagement et du développement durable.

5. **Espace Gérald-Godin**

La famille de M. Gérald Godin a demandé à la Ville de retirer l'espace Gérald-Godin, situé au coin des rues Hart et Bonaventure où se trouve une plaque commémorative apposée sur une pierre au coin de la rue, car elle considère que cet endroit ne rend pas hommage à ce dernier à sa pleine mesure. La famille souhaite commémorer M. Godin avec un monument (qui serait entièrement à leurs frais sans aucune garantie d'entretien par la Ville) au centre-ville, près de l'hôtel de ville. La famille a suggéré de placer ce monument sur la rue Hart, face à l'édifice Auger où il a déjà habité. M. Pierre-Luc Fortin mentionne que la demande est donc de retirer le nom de M. Godin de l'espace actuel et de le relocaliser. Il explique qu'il y a deux façons de commémorer une personne, soit par l'implantation d'un monument ou par la désignation d'un lieu.

Les membres discutent des différents endroits du centre-ville qui pourraient accueillir un tel hommage. Les emplacements suggérés sont les suivants : près de l'hôtel de ville, entre la place Alphonse-Piché et la place Rita-Lafontaine, dans le

parc Champlain du côté de la rue Hart face à l'édifice Auger, au début de la promenade Aaron-Hart entre les rues Laviolette et Bonaventure et à la place de l'Hôtel-de-Ville, au-dessus du stationnement souterrain près de la rue Royale.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de suggérer les emplacements suivants à la famille de Gérald Godin, en priorisant le premier lieu, soit près de l'hôtel de ville, entre la place Alphonse-Piché et la place Rita-Lafontaine, au parc Champlain du côté de la rue Hart face à l'édifice Auger, au début de la promenade Aaron-Hart entre les rues Laviolette et Bonaventure, et à la place de l'Hôtel-de-Ville, au-dessus du stationnement souterrain près de la rue Royale. Approuvé à l'unanimité.

6. Parc des Chenaux

M. Pierre-Luc Fortin explique que la Ville a reçu une demande afin que le parc des Chenaux soit renommé parc Jean-Guy Talbot, lequel sujet avait déjà été discuté lors d'une rencontre antérieure. Il explique qu'il y a également deux autres demandes de changement de nom de parc sur lesquelles le Comité n'a toujours pas statué : le parc Victoria à être renommé parc René-Lévesque et le parc Sainte-Marguerite à être renommé parc René-Robert.

Lors de la dernière rencontre du Comité, une procédure avait été présentée aux membres suivant une rencontre d'un sous-comité afin que soient émises des recommandations lors des demandes de changements de noms de différents lieux publics, à l'exception des rues. M^{me} Cynthia Simard mentionne que son équipe a réfléchi à un processus qui pourrait être mis en place lorsque le Comité de toponymie recommande le changement de nom d'un lieu, soit de rendre disponible un formulaire pour que les citoyennes et citoyens qui souhaitent exprimer leur avis sur ce changement de nom puissent le faire et que les données recueillies par ce formulaire soient acheminées au Comité de toponymie. Le Comité aurait alors l'option de maintenir ou non sa recommandation suivant l'analyse des différents commentaires reçus. Elle mentionne qu'un communiqué pourrait être publié ainsi qu'un affichage sur le lieu faisant l'objet de la recommandation de modification de nom.

M. Daniel Massicotte réitère que le rôle du Comité de toponymie est de statuer sur la recevabilité de la demande de changement de nom et que ce n'est pas à la population de statuer sur ce point. Il explique que la population pourra émettre des commentaires sur ce changement de nom lorsque la recommandation du Comité est positive, et ce, afin de connaître le niveau d'acceptabilité sociale.

Les membres discutent des différentes raisons de changer un toponyme. Selon les meilleures pratiques en toponymie, un des critères pour débaptiser un lieu est le

scandale historique, ce qui n'est pas le cas ici. Une autre bonne pratique en toponymie consiste à éviter les doublons, dont un serait créé par le changement de nom du parc des Chenaux par le parc Jean-Guy Talbot en raison de la dénomination du Colisée Jean-Guy Talbot au parc de l'Exposition. De plus, la Ville s'est donné comme règle d'attribuer trois toponymes féminins pour un toponyme masculin afin de rattraper l'écart important qui s'est fait avec le temps. En suivant les normes prescrites par la Commission de toponymie du Québec et en se basant sur les critères du poids historique, du poids géographique, de l'ancrage du nom dans la population et de la pérennité des noms de lieux, le Comité recommande de ne pas changer les noms de ces trois parcs.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas changer les noms des parcs des Chenaux, Victoria et Sainte-Marguerite, en s'appuyant sur les critères du poids historique, du poids géographique, de l'ancrage du nom dans la population et sur les bonnes pratiques en toponymie. Approuvé à l'unanimité.

7. Proposition toponymique : M. Marcel Dargis, artiste peintre

Une proposition toponymique a été déposée pour que la Ville rende hommage au peintre Marcel Dargis ainsi qu'à ses œuvres, soit en changeant le nom de la rue Toupin pour la rue Marcel Dargis, soit en nommant un parc du secteur du Cap-de-la-Madeleine en son honneur, soit en nommant un édifice gouvernemental ou à la nouvelle résidence qui sera construite sur l'ancien terrain du pensionnat Notre-Dame-du-Cap. Les membres discutent de la demande et mentionnent que la dénomination d'un édifice gouvernemental ou d'un autre immeuble privé n'est pas du ressort de la Ville. Également, la demande comporte deux volets, soit la désignation d'un lieu avec le nom de l'artiste, mais également l'exposition de ses œuvres, ce qui ne relève pas du mandat du Comité de toponymie. M. Daniel Massicotte indique qu'en ce qui concerne la rue, il faut qu'une personne soit décédée depuis au moins un an. Les membres discutent de l'importance de conserver le caractère identitaire des anciennes villes et du fait qu'il faut trouver des façons d'honorer les gens qui ont contribué à l'essor du Cap-de-la-Madeleine, dont M. Dargis.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas accepter la demande, qui est jugée irrecevable telle que présentée. Approuvé à l'unanimité.

8. Proposition toponymique : M. Bernard Landry

Une proposition toponymique a été déposée afin que le nom de Bernard Landry soit ajouté à la banque de noms et qu'un lieu soit nommé en son honneur, à l'instar de

plusieurs autres villes qui l'ont déjà fait. Les demandeurs ajoutent que M. Landry a soutenu le développement économique de la Ville de Trois-Rivières. Les membres discutent de la proposition et s'entendent pour dire que le nom proposé ne satisfait pas les critères de la Politique sur la dénomination toponymique de la Ville, non seulement parce que M. Landry n'est pas originaire de la ville ou de la région, mais aussi parce que cet ajout ne nous permet pas d'atteindre la parité toponymique entre les hommes et les femmes.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas ajouter le toponyme de Bernard Landry à la banque de noms de la Ville. Approuvé à l'unanimité.

9. Panneau d'interprétation historique au parc Louis-Pinard

Une requête a été déposée afin qu'un panneau d'interprétation historique sur l'origine du nom du parc Louis-Pinard, qui a été arraché lors de travaux de déneigement, soit remplacé. M^{me} Catherine Lampron-Desaulniers explique que ce panneau avait été installé par la famille de Louis Pinard et qu'elle avait pris la décision de ne pas payer pour les coûts de remplacement. Les membres discutent et suggèrent que soit installé dans ce parc un panneau toponymique. Ce parc ainsi que le parc des Chenaux seront inclus dans la liste des changements de signalisation des parcs pour l'année 2024.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de remplacer le panneau ville par un panneau toponymique au cours de l'année 2024 pour le parc Louis-Pinard ainsi que pour le parc des Chenaux. Approuvé à l'unanimité.

Levée de la réunion

La rencontre se termine à 15 h 27.



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités



M. Pierre-Luc Fortin
Président du Comité et conseiller
municipal